

# Convention triennale avec le rectorat : les maires signeront... leur texte

**Haute-Loire.** Les maires du département ont réécrit le texte. Pour eux, l'objectif est d'avoir, à terme, une meilleure lisibilité du paysage éducatif.

Sur des œufs. Un temps réticents, les maires du département s'apprentent à franchir le Rubicon : ils ont soumis au rectorat, par l'entremise de l'association départementale des maires de France et son président, Jean Proriol, un texte qui semble satisfaire les élus. « En tout cas nous l'avons écrit de manière collégiale et dans une forme juridique, sur la base des données du rectorat », explique le maire de Beauzac.

« Cette convention permettra d'atténuer les suppressions de postes pour trois ans »

Jean Proriol, président de l'association départementale des maires de France

Ils auraient pu se satisfaire de l'existant, à savoir ce que leurs homologues du Cantal ont mis en place il y aura bientôt trois ans, mais « tout ne nous convenait pas. Nous avons pris notre temps. Pesé le pour et le contre. En matière d'école, rien n'est simple. Quand quelque chose ne va pas à l'école, les parents viennent dans la plupart des cas voir le maire avant de s'adresser au rectorat ou à l'ins-



Photo d'illustration Stéphane Guiochon

pection académique. C'est très sensible. Alors, signer un engagement sur trois ans, ce n'est pas rien, on ne fait pas ça à la va-vite. » D'autant plus qu'en la matière, ils naviguent à vue. « On nous assure que cette convention permettra d'atténuer les pertes de postes. Cela nous protégera sur trois ans », souligne Jean Proriol. Autre argument en la faveur de cette ratification : la vision sur un long terme. « Nous voulons éviter les mécontentements récurrents qu'on a connu de mars à fin juin. En plus, cela devrait nous permettre d'avoir une meilleure lisibilité du paysage éducatif. Chaque maire portera, bien sûr, une attention particulière à son ou ses écoles mais il aura aussi une vision du secteur ». Il précise : « C'est-à-dire que si dans une commune, il manque un ou deux élèves, on peut imaginer

## Chacun y met du sien

Avec les conventions triennales signées entre l'État et les communes, l'Éducation nationale s'engage à atténuer la baisse des postes. Les maires, eux, promettent d'investir dans leurs écoles (bâtiments, matériels...) et de réfléchir, en partenariat avec le rectorat, à une meilleure organisation scolaire, notamment en zone rurale (Regroupements pédagogiques intercommunaux, échange d'élèves entre les communes...).

que le maire d'à côté, qui a plus d'élèves, consente à quelques départs pour éviter que son voisin essuie une fermeture ».

## Le RPI : « Une solution pour la zone rurale »

Est ce que cela signifie qu'à terme on verra fleurir d'avantage de regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI) ? « Peut-être, si cela évite des fermetures d'école. Les maires ne sont pas forcément favorables aux RPI mais on se rend compte que ce peut-être une vraie solution pour garder des classes sur son territoire. Et

on sait combien un établissement scolaire peut être précieux pour une commune. » N'a-t-il pas le sentiment qu'une fois de plus l'État transfère une de ses compétences aux premiers magistrats ? « Attention, ça ne veut pas dire qu'il n'y aura plus de suppressions de postes. Il y en aura moins. Au lieu de rendre dix postes comme cela a pu arriver, on n'en rendra que quatre ou cinq. Nous ne choisirons pas mais par le biais de ce texte, en échange de notre engagement à investir, nous aurons accès à toutes les prévisions. Et c'est très important car

## Un rendez-vous le 19 septembre

Samedi 19 septembre, à l'initiative de l'association des maires de France, partout dans l'Hexagone auront lieu des manifestations à laquelle seront conviés l'ensemble des acteurs de l'école et en premier lieu les maires pour expliquer ces conventions triennales mais aussi quel rôle jouent les municipalités pour leurs établissements scolaires. En Haute-Loire, cette assemblée extraordinaire se tiendra au centre socio-culturel de Blavozy. On devrait parler convention avec le rectorat mais aussi fonds d'amorçage et mise en place des temps d'activités périscolaires.

il y a un vrai différentiel entre les effectifs prévisionnels de décembre et les effectifs de la rentrée. Cela nous évitera quelques déconvenues. » Vont-ils signer sereinement ? « Pour l'instant notre texte est entre les mains des services du rectorat. A priori, il n'y a pas de désaccords. Il y a peut-être des choses à reprendre mais ce sera sur la forme, pas sur le fond ». Quant à savoir s'ils ont pris la bonne décision, de l'aveu même de Jean Proriol, « c'est difficile de le dire. Je ne voudrais pas qu'on me dise que nous avons fait une erreur de ne pas signer. Même les plus réfractaires ont travaillé à l'élaboration du texte. Très honnêtement je ne pense pas que nous serons perdants, mais ça, c'est l'avenir qui nous le dira ». ■

Séverine Fabre